

**Préavis N° 12-2013
au Conseil communal**

sollicitant

un crédit d'étude de CHF 387'000.- pour le projet de construction des nouveaux vestiaires et des locaux administratifs de la piscine de la Fleur-de-Lys

Date proposée pour la séance de Commission :

Mercredi 25 septembre 2013 à 18h30
à la piscine de la Fleur-de-Lys
(rendez-vous devant la caisse)

Délégué de la Municipalité : Olivier Simon

Prilly, le 3 septembre 2013

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de sa séance du 11 mars 2013, le Conseil communal a décidé d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 148'000.- pour l'organisation et le déroulement d'une procédure sélective d'appel d'offres fonctionnelles pour trouver un groupement pluridisciplinaire de mandataires (architectes et ingénieurs civils) dans le but d'obtenir un projet de construction des nouveaux vestiaires et des locaux administratifs de la piscine de la Fleur-de-Lys.

Suite à l'appel à candidatures de groupements réunissant les compétences requises du 1^{er} tour (procédure soumise aux accords internationaux), 10 participants ont déposé un dossier. Seules 3 candidatures ont été retenues par le comité d'évaluation et ont participé au 2^{ème} tour de l'appel d'offres fonctionnelles (concept technico-architectural, organisation et offre d'honoraires).

Après plus de trois semaines de méticuleuses vérifications et appréciations de la part des membres du groupe d'évaluation et des spécialistes-conseils, le comité s'est réuni afin de prendre connaissance du rapport du bureau Vallat Partenaires SA, mandaté pour l'organisation de cette procédure de marchés publics.

Les auditions des 3 bureaux-candidats ont eu lieu début juillet 2013, ceci dans le but d'avoir une présentation des différents projets et de pouvoir obtenir des compléments d'information nécessaires à l'évaluation finale des dossiers. Aucun d'eux n'a proposé de rénovation des bâtiments existants.

Lors de sa séance du 12 août 2013, la Municipalité a pris connaissance des résultats et du nom du candidat lauréat de cette procédure sélective. Un courrier officiel a ensuite été adressé aux 3 bureaux afin de leur communiquer l'adjudication ou non du marché avec les voies de recours possibles, inclus le tableau de synthèse de l'analyse multicritères ainsi qu'un CD-ROM avec les 3 projets concernés.

1. Objet du préavis

Conformément à la Loi sur les communes et au règlement du Conseil communal de la Commune de Prilly, la Municipalité soumet à votre Conseil le présent préavis visant à l'attribution d'un crédit d'étude de CHF 387'000.- destiné aux travaux de construction des nouveaux vestiaires et des locaux administratifs de la piscine de la Fleur-de-Lys, jusqu'à la phase «soumissions rentrées» et procédure de demande d'autorisation réalisée.

2. Projet lauréat

Le groupement de mandataires lauréat est composé de l'Atelier Nord Sàrl (architectes) et de Charpente Concept SA (Ingénieurs bois et béton-armé).

Ils décrivent l'implantation et l'intégration de leur projet, intitulé «Wood Box», de la manière suivante :

«Les différents volumes courent tout le long du périmètre ouest de la parcelle et, s'échelonnant dans la pente, s'intègrent ainsi au paysage. Une ligne bâtie vient alors dessiner et délimiter l'espace de plein air, abrité du voisinage de la rue. Ainsi, la séquence spatiale qui se constitue auprès des différents équipements, s'étalonne par une centralité : s'enfonçant dans le terrain, le volume «professionnel» (accueillant bureaux et logement du gardien), repère médian du programme, se distingue telle une rotule, permettant à la fois de diminuer le dénivelé de la zone sud (pour les vestiaires et accès handicapés) et de façonner une plate-forme supérieure au nord (abritant les dépôts des Services).»



3. Crédit d'étude

Fixé dans les conditions du marché public (2^{ème} tour), le montant total estimé des travaux de démolition des anciens bâtiments et de reconstruction des nouvelles infrastructures avec intégration des locaux administratifs, est de CHF 3 millions (hors frais et taxes, hors TVA, hors démolitions des bâtiments existants dans le périmètre d'intervention, hors travaux de désamiantage et hors honoraires, avec degré de précision de plus ou moins 20 %).

Le crédit d'étude sollicité permettra d'amener le projet de construction des nouveaux vestiaires et des locaux administratifs de la piscine jusqu'à la phase «soumissions rentrées».

Les frais à engager se présentent comme suit :

- Etude de faisabilité et aide au chiffrage de l'avant-projet de démolition et reconstruction des vestiaires et locaux administratifs, établi en 2012	CHF	28'000.00
- Honoraire d'architectes *	CHF	205'000.00
- Honoraires d'ingénieur civil *	CHF	69'000.00
- Honoraires d'ingénieur électricien *	CHF	16'000.00
- Honoraires d'ingénieur CVS (Chauffage-Ventilation-Sanitaire) *	CHF	20'000.00
- Géomètre	CHF	5'000.00
- Reproductions, documents	CHF	10'000.00
- Divers et imprévus (arrondi)	<u>CHF</u>	<u>5'334.00</u>
TOTAL HT	CHF	358'334.00
TVA 8 %	CHF	<u>28'666.00</u>
TOTAL TTC	CHF	387'000.00

* jusqu'à la phase préparatoire de l'exécution

4. Incidences financières

La dépense de CHF 387'000.- sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 5 ans au maximum. Elle figure au plan des investissements de la législature 2011-2016 dans le cadre du projet de réfection des locaux vestiaires et exploitation de la piscine de la Fleur-de-Lys (cf page 116, Bâtiments, constructions» chiffre 2, du budget 2013).

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissements votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 10'043'000.-.

La charge totale d'amortissement par les budgets futurs s'élèvera à CHF 4'284'900.-. La charge financière, calculée au taux de 4 %, sera de CHF 85'000.- par an.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 12-2013,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 387'000.- pour le projet de construction des nouveaux vestiaires et des locaux administratifs de la piscine de la Fleur-de-Lys;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 5 ans au maximum.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet